

COMMUNE DE MOSNAC : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du lundi 24 juin 2019 à 20 h 30.

Présents : Guy DEWEVRE, Serge PUAUD, Daniel MERCERON, Michel BRILLET
Jacqueline CHARLET, Virginie PAILLETTE RIVIERE, Hervé ROBERT.

Excusés : Liliane BOETTI, Eric MONTIGAUD,

Absent : Frédéric PERROTIN,

Liliane BOETTI a donné pouvoir à Daniel MERCERON.

ORDRE DU JOUR

→ **Signatures des bordereaux de présence.**

Approbation du compte rendu de réunion du 25 mars 2019

→ **Le compte rendu du 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité**

1. Convention avec la SAUR pour l'entretien des bouches d'incendie

Suite à l'arrêt du SDIS qui jusqu'à présent assurait l'entretien des bornes à incendie des communes, l'Agglomération de Grand Cognac a consulté différents organismes pour assurer cet entretien.

C'est la SAUR qui a obtenu le marché, il faut néanmoins que chaque commune donne son accord à cette convention.

Mosnac est concernée par 6 bornes à incendie. Le coût d'entretien est fixé pour chaque borne à 29€ HT

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. Approbation des nouveaux statuts de l'Agglomération de Grand Cognac :

A partir du 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération de Grand Cognac a opté pour une compétence optionnelle supplémentaire, en l'occurrence la création de MSAP. Il s'agit de la création de maisons de service multifonctions pour répondre aux besoins de la population (CAF, MSA etc...).

Cette première maison de service sera implantée à Châteauneuf-sur-Charente.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. Information sur les travaux de l'espace communal :

- Avant la réunion, le conseil s'est réuni à l'espace communal pour constater l'état de la chape quartz, réalisé par l'entreprise NOVEO et qui laisse apparaître une finition douteuse et des malfaçons inacceptables.
- Après la présentation de G. DEWEVRE, le conseil décide de ne pas lever les réserves qui avaient été faites lors de la réception des travaux, et malgré la reprise effectuée par l'entreprise et qui ne donne pas satisfaction. Des microfissures apparaissant dans différents secteurs de la salle.
- Avant de partir en contentieux avec l'entreprise, G. DEWEVRE demandera à l'architecte de venir constater les malfaçons et d'examiner ensemble la procédure à engager.

4. Information sur le projet de lotissement :

Lors d'un conseil précédent, il avait été envisagé d'examiner la faisabilité de création d'un lotissement sur un terrain que possède la commune à côté du cimetière.

Après avoir rencontré l'ATD le 15 mai dernier, celui-ci se chargera d'effectuer une pré étude de notre projet (aménagement, coût, subventions possibles etc...)

Il nous rendra sa copie après les vacances.

Le conseil avait également envisagé l'implantation du futur hangar communal sur le terrain que la commune possède sur la route de St-Simeux. Sa surface de 500m² suffisante pour construire le bâtiment nécessitait l'achat du terrain adjacent appartenant à A HARDY pour y entreposer les matériaux.

Après consultation d'André HARDY, G. DEWEVRE n'a pas donné suite à cette acquisition étant donné les prétentions financières exorbitantes de son propriétaire.

Dans le même esprit, G. DEWEVRE a rencontré Denise ROUGIER, propriétaire d'une petite parcelle de 800m² jouxtant la parcelle où se situerait le lotissement, et qui permettrait de l'agrandir un peu car cette parcelle est trop étroite pour être seule constructible. Refus catégorique de la propriétaire.

En conclusion, G. DEWEVRE a demandé à l'ATD d'intégrer dans son étude la présence d'une zone réservée au hangar communal.

5. Informations générales :

G. DEWEVRE donne quelques informations générales sur la réflexion menée par la Direction Générale des Finances sur l'implantation de nouveaux points d'accès créés sur le territoire de la Charente pour les trésoreries publiques, (24 au lieu de 9 actuellement). Réflexion menée en partenariat avec les élus, pour aboutir à la rentrée 2019.

Information donnée sur le Référendum d'Initiative Populaire, concernant la privatisation d'Aéroport de Paris, et porté par les parlementaires. H. ROBERT mettra sur les sites de la commune le lien permettant aux habitants d'accéder au référendum qui devrait durer 10 mois à compter du 10 juin 2019.

CLOTURE DE SEANCE A 22h